

Cartographie de l'aléa d'inondation par débordement de cours d'eau et par ruissellement à Hélécine

500
M



La nouvelle cartographie de l'aléa d'inondation pour le bassin Dyle-Gette a été approuvée par le Gouvernement wallon le 19 décembre 2013. La cartographie des zones d'inondation constitue une des actions du plan PLUIES de la Région wallonne.

La carte de l'aléa d'inondation représente à la fois les zones dans lesquelles des inondations sont susceptibles de se produire suite au débordement "naturel" de cours d'eau, mais également les zones de ruissellement concentré en provenance parcellaire agricole.

Quatre valeurs d'aléa sont possibles: très faible, faible, moyenne et élevée.

L'aléa d'inondation est considéré comme élevé lorsque l'inondation survient fréquemment depuis ces 25 dernières années et/ou lorsque la profondeur de submersion est importante.

Plus d'infos : <http://geoportail.wallonie.be>, rubrique "Aménagement du territoire", "application inondations".

Risque d'inondation

- Très faible
- Faible
- Moyen
- Elevé

Données aléas d'inondation : SPW-DGARNE - Plan PLUIES (2013)
Cartographie et conception : Contrat de rivière Dyle-Gette (août 2015)
Fond de carte : copyright Geocart Bvba/Sprl

Le plan d'assainissement pour le bassin Dyle-Gette a été adopté par le Gouvernement wallon le 10 novembre 2005. La cartographie du PASH représente les égouts, collecteurs et stations d'épuration sur tout le bassin.

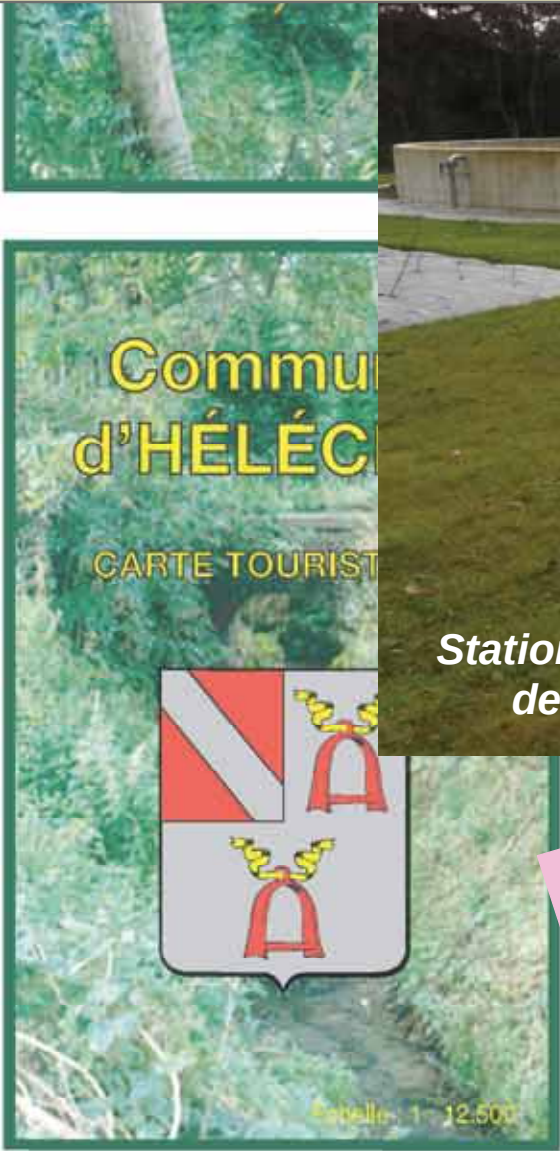
On y distingue les canalisations et infrastructures existantes et celles qui sont encore à construire.

La cartographie représente aussi les différentes zones d'assainissement (régime d'assainissement collectif, autonome ou transitoire). Les obligations de chaque habitant du bassin en matière de gestion de ses eaux usées s'en trouvent ainsi clarifiées.

Plus d'infos : www.spge.be



Station d'épuration de Hélicine

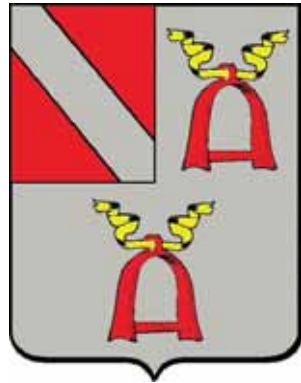


Régime d'assainissement

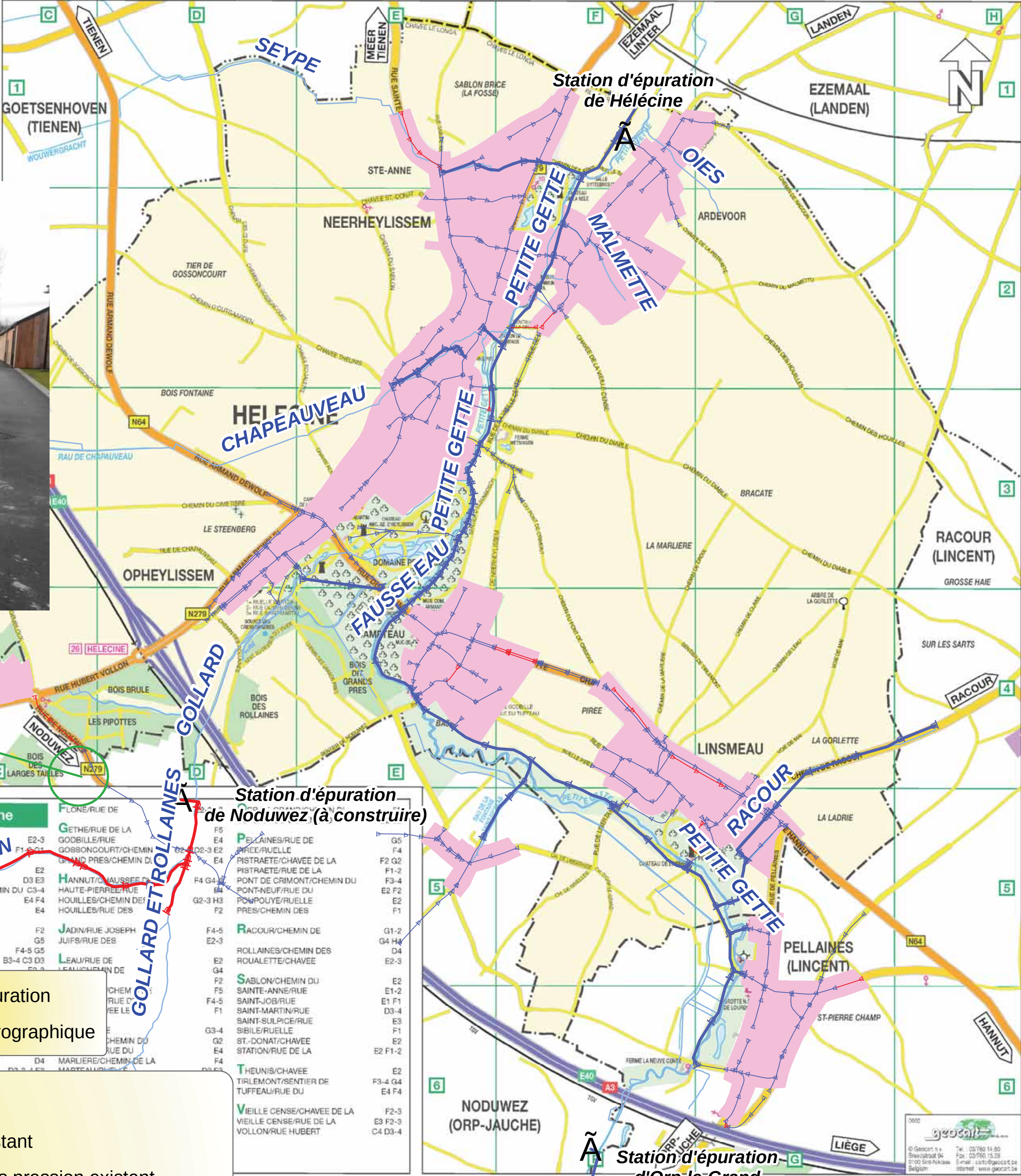
- Collectif (>2000 Équivalents Habitants)
- Collectif (< 2000 Équivalents Habitants)
- Autonome
- Transitoire

Egouts et collecteurs

- Collecteur gravitaire existant
- Collecteur sous pression existant
- Collecteur gravitaire adjudgé ou en construction
- Collecteur sous pression adjudgé ou en construction
- Collecteur gravitaire à réaliser
- Collecteur sous pression à réaliser
- Egout gravitaire existant
- Egout gravitaire sous pression existant
- Egout gravitaire adjudgé ou en construction
- Egout sous pression adjudgé ou en construction
- Egout gravitaire à réaliser
- Egout sous pression à réaliser

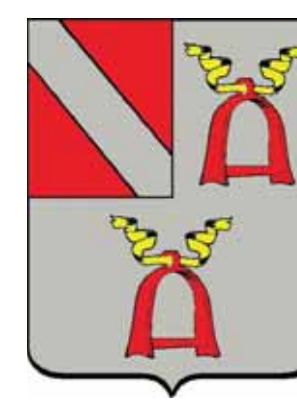


Réseau d'égouttage et régime d'assainissement à Hélicine



Stations d'épuration, égouts, collecteurs : extraits du PASH (SPGE ; māj novembre 2012)
Cartographie et conception : Contrat de rivière Dyle-Gette (aoūt 2015)
Fond de carte : copyright Geocart Bvba/Sprl

Suivi de la qualité de l'eau à Hélécine



500
M



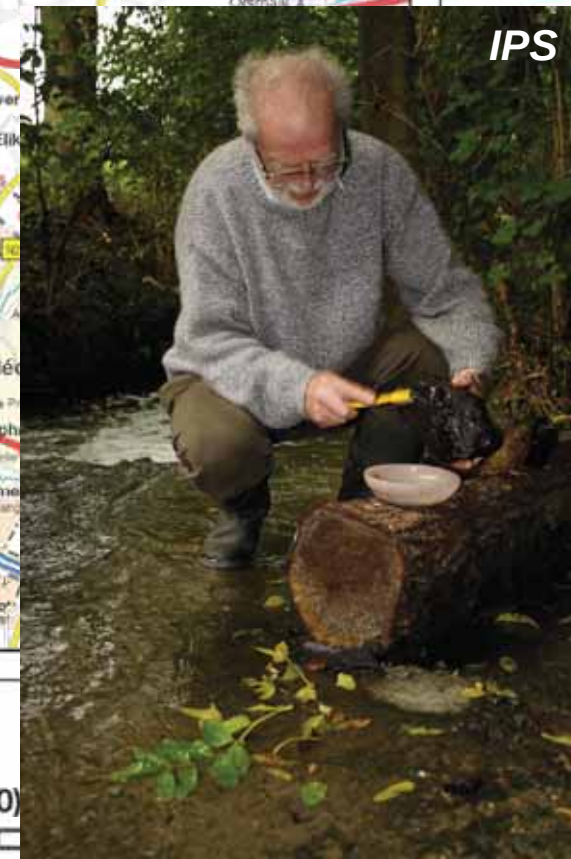
Station d'épuration de Hélécine

Depuis 2001, le Contrat de rivière coordonne un réseau de mesures de la qualité des cours d'eau du bassin Dyle-Gette. Les analyses sont réalisées par différents laboratoires spécialisés, avec des méthodes distinctes :

- physico-chimique,
- biologique par les algues diatomées et
- biologique par les macro-invertébrés aquatiques.

L'objectif est de comparer l'état des principaux cours d'eau du bassin et de mettre en parallèle l'amélioration de leur qualité avec les infrastructures d'assainissement mises en oeuvre.

Sur Hélécine, une nouvelle tournée d'analyses est prévue courant 2016 ...



IPS



IBGN



IPO

Qualité de l'eau

Indice de pollution organique (IPO)

- Mauvais (1 - 1,99)
- Médiocre (2 - 2,99)
- Moyen (3 - 3,99)
- Bon (4 - 4,59)
- Très bon (4,6 - 5)

Indice de polluo-sensibilité (IPS)

- Mauvais (< 5)
- Médiocre (5 - 7,9)
- Moyen (8 - 10,9)
- Bon (11 - 14,9)
- Très bon (15 - 20)

Indice biologique global normalisé (IBGN)

- Mauvais (1 - 3)
- Médiocre (4 - 6)
- Moyen (7 - 9)
- Bon (10 - 14)
- Très bon (15 - 20)

Réseau hydrographique



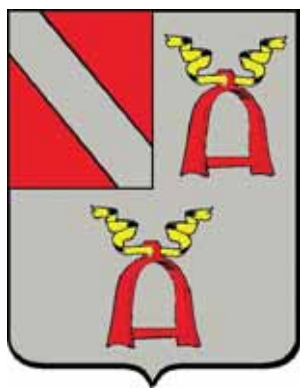
Indice de pollution organique (IPO) : Centre provincial de l'agriculture et de la ruralité (CPAR, 2011)
 Indice de polluo-sensibilité (IPS) : Laboratoire d'Ecologie et de Biogéographie (UCL, 2011)
 Indice biologique global normalisé (IBGN) : Laboratoire d'Aquacultures (ULB, 2005)
 Cartographie et conception : Contrat de rivière Dyle-Gette (août 2015)
 Fond de carte : copyright Geocart Bvba/Spri

Inventaire des poissons à Hélocine

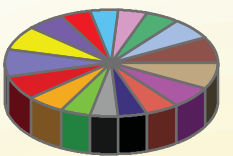
Un vaste recensement piscicole au moyen de pêches électriques a été effectué dans le bassin Dyle-Gette entre 2000 et 2005, à l'initiative du Contrat de rivière et grâce à la collaboration du Service de la Pêche de la Région wallonne. L'objectif fut de recenser le nombre d'espèces de poissons présentes dans les cours d'eau et de comptabiliser le nombre d'individus de chaque espèce.

Depuis, chaque année de nouvelles pêches sont réalisées pour analyser l'évolution des populations de poissons, notamment suite à l'amélioration de la qualité des eaux.

500
M



Relevés piscicoles



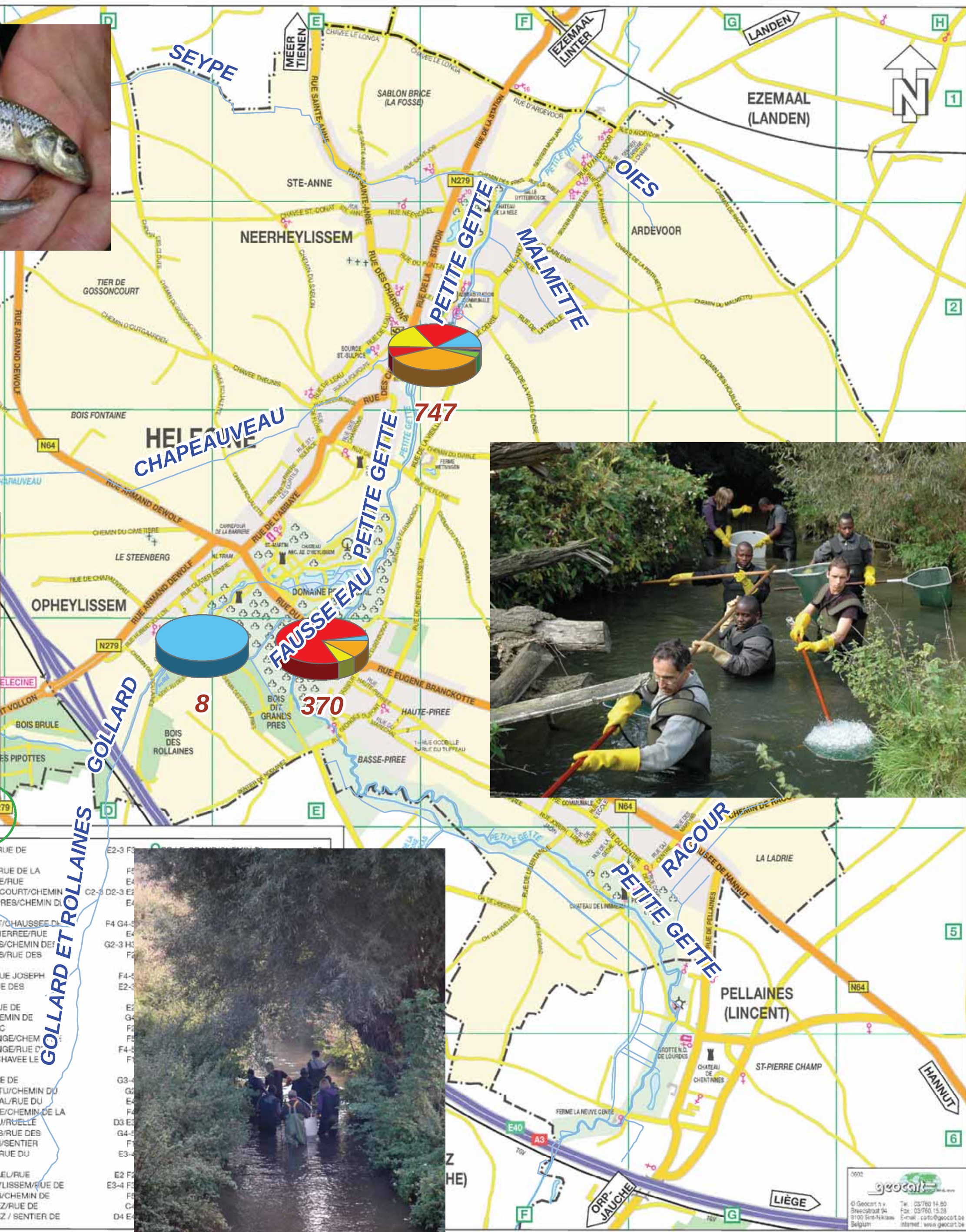
Nb total
de poissons

- Brème
- Carassin
- Carpe
- Carpe koï
- Épinoche
- Gardon
- Gibèle
- Goujon
- Goujon asiatique
- Ide mélanote
- Loche franche
- Perche
- Poisson rouge
- Rotengle
- Truite arc-en-ciel
- Truite fario
- Vairon



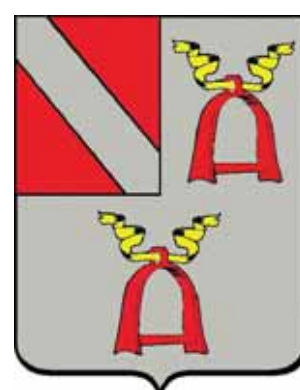
Index Hélocine

Réseau hydrographique



Données poissons : Service de la pêche - SPW (2005) ; ULg (2005)
Cartographie et conception : Contrat de rivière Dyle-Gette (août 2015)
Fond de carte : copyright Geocart Bvba/Sprl

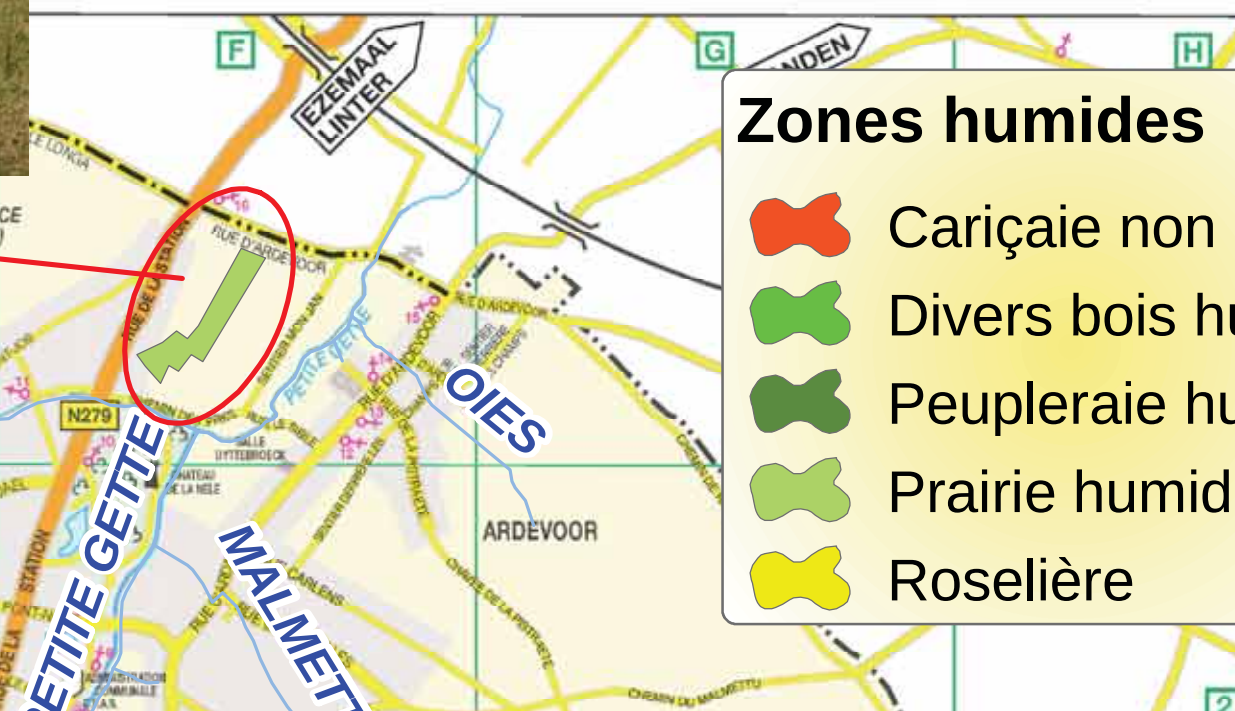
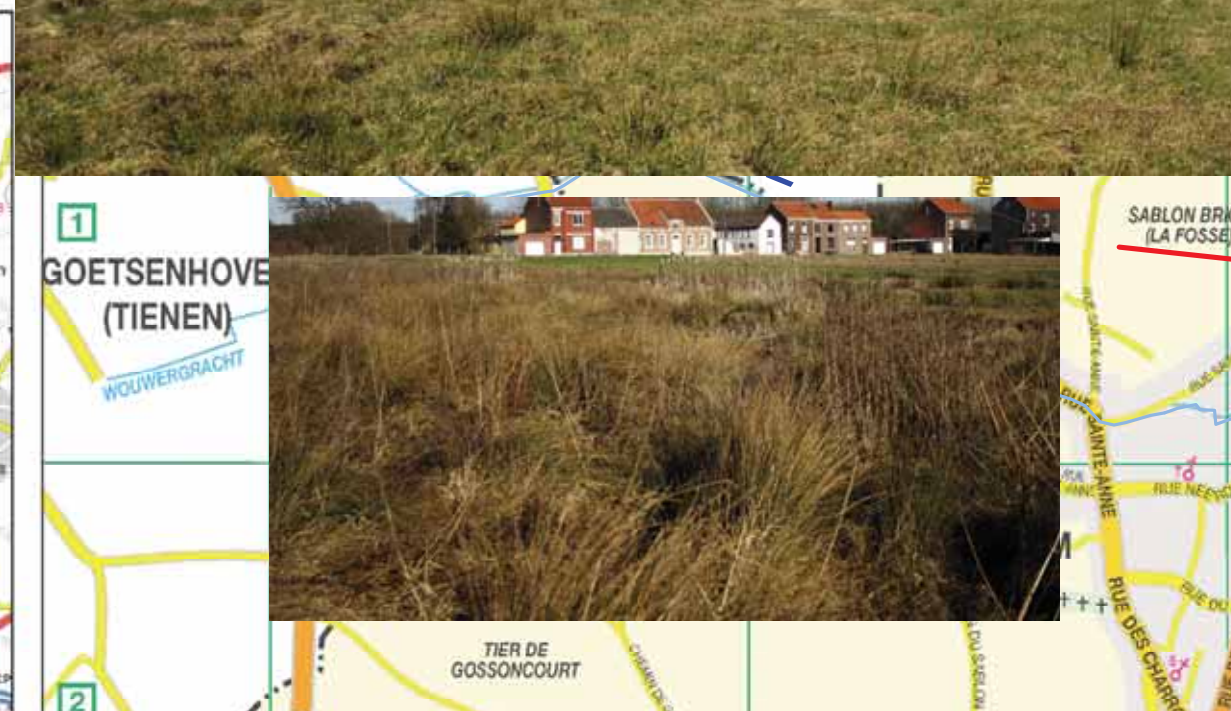
500
M



Vallée de la Petite Gette

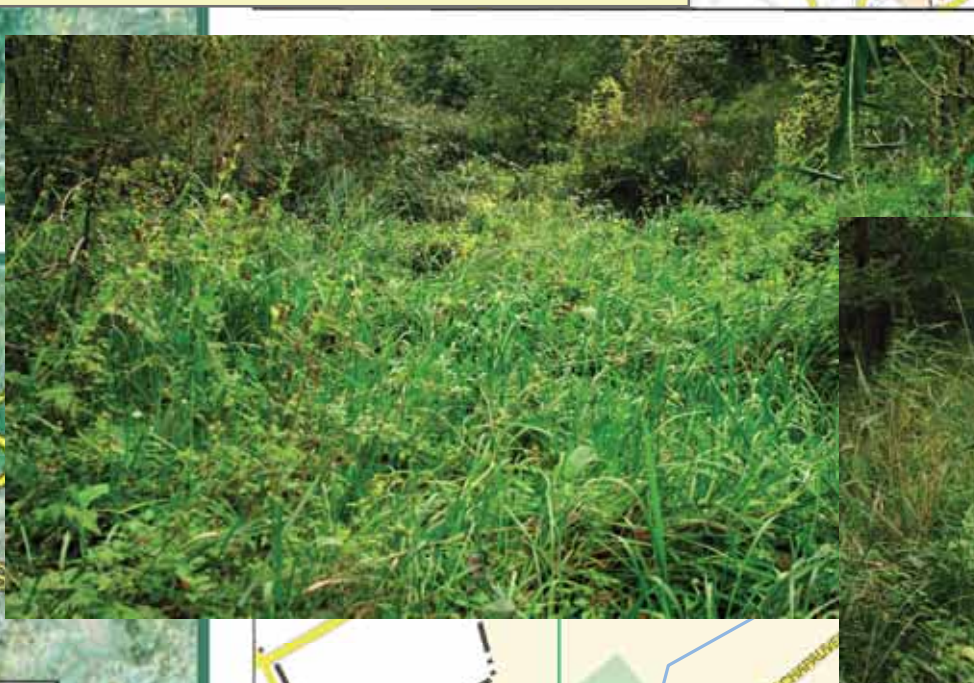
Zones humides d'intérêt biologique non protégées à Hélicine

Qu'il s'agisse de milieux naturels ouverts (roselières, cariçaies, prés de fauche humides) ou fermés (aulnaies, frênaies, saulaies, peupleraies humides), les zones humides méritent toute notre attention. Elles sont des réservoirs pour la biodiversité, des éléments de notre patrimoine naturel et paysager et constituent des bassins d'orage naturels pour retenir les eaux de pluie. Sans un minimum de protection juridique, les zones humides sont menacées.



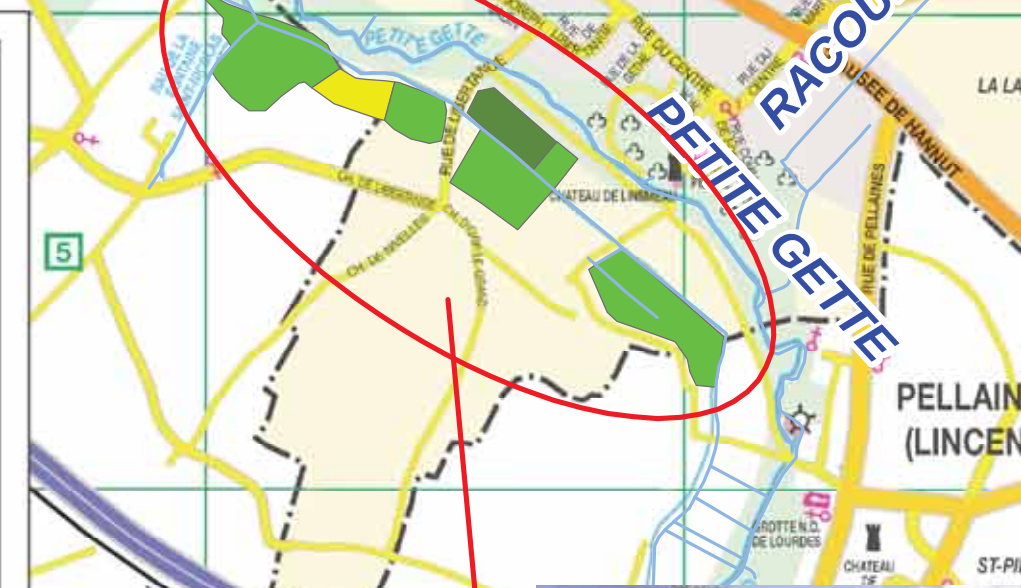
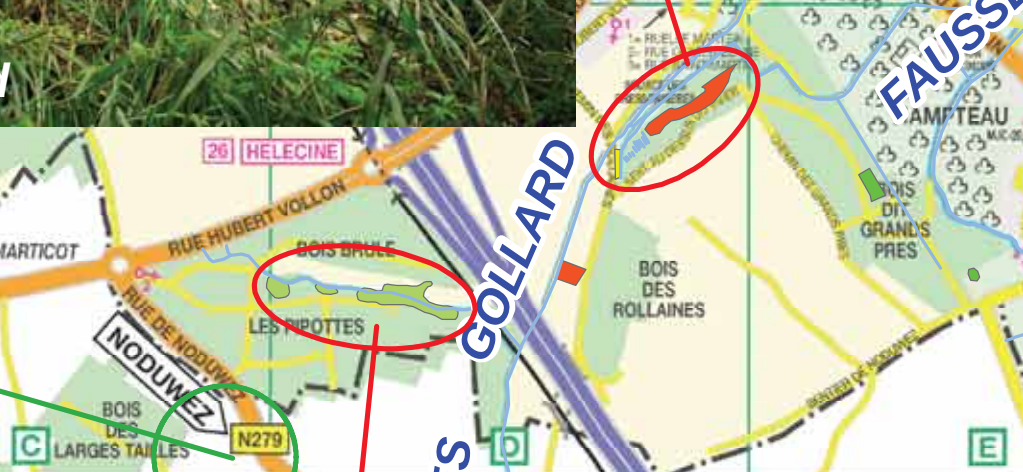
Zones humides

-  Cariçaie non boisée
-  Divers bois humide
-  Peupleraie humide
-  Prairie humide
-  Roselière



Les différents instruments légaux qui permettent de protéger les zones humides sont issus soit de la législation sur la conservation de la nature (réserve naturelle, zone humide d'intérêt biologique,...), soit de celle de l'aménagement du territoire (zone d'espaces verts ou zone naturelle au plan de secteur, plan communal d'aménagement, permis d'urbanisme, ...).

Le Contrat de rivière invite ses partenaires communaux et associatifs à démarcher auprès des propriétaires des zones humides qui ne sont pas protégées juridiquement, pour 1/ les sensibiliser sur l'intérêt biologique de conserver ces zones et, éventuellement, 2/ créer de nouvelles zones protégées. Cela se fait bien sûr en respectant le souhait des propriétaires et en collaboration étroite avec les agents forestiers de la Région wallonne ou des associations de protection de la nature.



 Réseau hydrographique